

Délibération n°29

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 9 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 3 juillet 2019 s'est réuni à la salle Dumoulin à Riom, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
3 juillet 2019

Date d'affichage du
compte-rendu :
16 juillet 2019

Objet :
Journées Européennes du
Patrimoine (JEP) : attribution
de subventions

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Marie-Hélène SANNAT, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**

Mme Christine DUVAL, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M Boris BOUCHET
- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Roland GRENET, conseiller communautaire unique de SURAT, remplacé par Mme Christine DUVAL, conseiller communautaire suppléant
- M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Yves LIGIER
- M Christian MELIS, a donné pouvoir à M Jean-Philippe PERRET
- Mme Agnès MOLLON, a donné pouvoir à Mme José DUBREUIL
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- M Nicolas WEINMEISTER, a donné pouvoir à Mme Catherine HOARAU

Absents :

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Mme Michèle GRENET

Rapport n°29 - Journées Européennes du Patrimoine (JEP) : attribution de subventions

Vu le Budget Primitif 2019,

Considérant que Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) ont lieu les 21 et 22 septembre 2019 et que le thème est «Le patrimoine des arts et divertissements»,

Considérant que le Pays d'art et d'histoire (PAH) de Riom organise chaque année une série de manifestations pour les Journées Européennes du Patrimoine et que les associations qui le souhaitent sont associées à cette programmation,

Considérant les 11 projets reçus et examinés par la commission culture patrimoine selon les critères établis.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- attribue les subventions suivantes dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2019:

- **300 € à l'Ensemble Mandragore pour deux spectacles sur une après-midi aux Jardins de la Culture,**
- **230 € à l'association Les Amis du Moulin d'Edmond pour la mise en place de deux journées festives ouvertes à un public familial avec visite guidée du moulin et la réalisation d'une exposition de photos,**
- **250 € au Club historique Mozacois pour une exposition sur deux jours et une conférence sur les processions à Mozac,**
- **200 € à l'association des Anciens élèves de Michel-de L'Hospital et Virlogeux pour une exposition sur les divertissements au collège sur deux après-midi,**
- **200 € à l'AMTA pour une conférence autour de la collecte et de la musique en lien avec le Pays d'art et d'histoire au Musée régional d'Auvergne pour le 50^e anniversaire,**
- **800 € à l'association Ô Temps jadis, Patrimoine et traditions pour deux journées festives à Chambaron-sur-Morge autour des arts et du divertissement pour un public familial avec et un spectacle pour le jeune public,**
- **250 € à l'association Histoire Volvic et Patrimoine pour une exposition sur deux jours et une conférence en hommage à la famille Moity,**
- **150 € à la Société des Amis de Marsat pour une journée festive avec de nombreuses visites du patrimoine et une exposition d'artisans.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 10 juillet 2019***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20190709-
DELIB2019070929-DE
Date de télétransmission : 18/07/2019
Date de réception préfecture : 18/07/2019